

Délégation Unique du Personnel

Missions et attributions

Réf : RP004

Durée : 3 jours
21 heures

Contact:

Florence OUMGHAR

02.54.96.02.60
contact@cdo-formation.fr

CDO Formation

4, rue du couvent
Millançay
41200 ROMORANTIN

☎ 02.54.96.02.60
www.cdo-formation.fr



Un conseil dans le choix
d'une formation !
Contactez notre conseiller:

Ahmed OUMGHAR

06.30.82.18.84
a.oumghar@cdo-formation.fr

OBJECTIFS DU MODULE

- ☒ Identifier les évolutions de la DUP et distinguer les missions des différentes instances
- ☒ Connaitre les droits et les devoirs de la DUP
- ☒ Connaitre le rôle de la DUP pour des missions spécifiques (Représentants des salariés au Conseil d'Administration, gestion des activités sociales et culturelles (ASC), droit d'alerte...)
- ☒ S'approprier les méthodes nécessaires d'aide à l'évaluation des risques et l'analyse des incidents et des accidents par la méthode de l'arbre des causes
- ☒ S'approprier des outils et des méthodes pour mieux réussir la mission de la DUP

PUBLIC

- ☒ Membre de la Délégation unique du personnel
- ☒ Comité économique et social

PRE-REQUIS

- ☒ Être élus dans le cadre d'une DUP ou CES

PROGRAMME DE FORMATION

- ☒ Les différentes IRP en fonction des seuils d'effectif.
- ☒ Les fondements juridiques de la Délégation Unique du Personnel.
Quelles évolutions légales suite à la loi Rebsamen et les ordonnances de MACRON ?
- ☒ Missions des différentes instances : DP, CE, CHSCT au sein de la DUP
- ☒ Missions Informations et consultations obligatoires.
- ☒ Délit d'entrave.
- ☒ Composition de la DUP et rôles respectifs de secrétaire et de trésorier.
- ☒ Le Règlement Intérieur
- ☒ Déroulement des réunions :
 - convocation, questions, ordre du jour, PV de réunion...
- ☒ Les moyens matériels et financiers (crédit d'heures, locaux, budgets...)
- ☒ Le recours aux experts.
- ☒ Les droits et devoirs de l'employeur et des membres de la DUP ?
- ☒ Les outils et les méthodes de travail pour mieux mener sa mission

METHODES PEDAGOGIQUES

- ☒ Formation à dominante pratique.
- ☒ Des documents supports seront mis à disposition des participants pour la réalisation des travaux. Ils pourront être adaptés à l'entreprise si besoin.

EVALUATION

- ☒ Attestation de formation (Organisme agréé)